



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2568**

commune (s) : Décines Charpieu - Chassieu

objet : Développement urbain - Secteur des Pivolles - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé boulevard Charles de Gaulle et rue des Roberdières et appartenant aux conjoints Gex et Maigret

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frier, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2568**

commune (s) : Décines Charpieu - Chassieu

objet : **Développement urbain - Secteur des Pivolles - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé boulevard Charles de Gaulle et rue des Roberdières et appartenant aux conjoints Gex et Maigret**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Le contexte

Le secteur des 7 Chemins, à la jonction des Communes de Décines Charpieu, Chassieu, Bron et Vaulx en Velin, et le secteur des Pivolles, zone d'activités économique proche de celle de la Soie au nord, et du parc d'activités du Chêne au sud, représentent un territoire de développement économique sensible, en raison de leur situation stratégique :

- en bordure du boulevard urbain est (BUE), voie de traverse de l'est lyonnais entre Vénissieux et Vaulx en Velin,
- proche de la branche nord du V-vert, espace d'intérêt naturel et paysager inscrit au schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Dans cette zone, le parc d'activités des Pivolles, sur la Commune de Décines Charpieu, héberge, sur une vingtaine d'hectares, environ 25 entreprises renommées dans les secteurs du textile et de l'habillement, de la distribution pharmaceutique, de l'usinage de matière plastique ou de la blanchisserie industrielle.

Des réserves foncières importantes permettent d'envisager, à terme, l'extension de cette zone vers le sud, sur des terrains situés sur Décines Charpieu et sur Chassieu.

Le développement de la maîtrise foncière dans ce secteur par la Métropole de Lyon, qui dispose déjà de terrains, rend possible la constitution d'une réserve lui permettant d'envisager, à terme, une opération cohérente et la réalisation d'une voirie publique structurante.

La présente décision concerne l'acquisition, par la Métropole, d'un tènement entrant dans cette stratégie foncière.

II - Désignation des biens

Les biens faisant l'objet de la présente décision consistent en un terrain nu d'un seul tenant, d'une superficie de 5 928 m², constitué de 2 parcelles :

- la parcelle cadastrée BA 10, d'une superficie de 1 555 m², située sur la Commune de Chassieu, en bordure de la rue des Roberdières,
- la parcelle cadastrée CB 39, d'une superficie de 4 373 m², située sur la Commune de Décines Charpieu, en bordure du boulevard Charles de Gaulle.

Ces biens appartiennent en indivision à madame Madeleine Gex, monsieur et madame Barthélémy et Monique Maigret et monsieur et madame Eugène et Marcelle Maigret.

III - Conditions de l'acquisition

Cette vente se fait au prix de 300 000 €, conforme à l'avis de France domaine et correspondant à un montant arrondi de 50 € par mètre carré.

Le terrain est cédé en l'état ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 mai 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 300 000 €, d'un terrain nu formé des parcelles cadastrées BA 10 et CB 39 d'une superficie totale de 5 928 m², situé rue des Roberdières à Chassieu et boulevard Charles de Gaulles à Décines Charpieu et appartenant aux consorts Gex et Maigret, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur des Pivolles.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 36 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP07O4498.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 581, pour un montant de 300 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 4 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.